



Note de présentation synthétique du compte financier unique (CFU) 2024 voté le 31 mars 2025

1. Éléments de contexte

La commune de Virson comptait au 1er janvier 2024, 747 habitants (population municipale) plus 17 habitants au titre de la population comptée à part, soit un total de 764 Virsonnais.

La commune est membre de la Communauté de Communes Aunis Sud qui comprend 24 communes pour une population totale de 33 849 habitants.

La commune de Virson n'a aucun commerce sur son territoire. C'est une commune rurale avec quelques exploitants agricoles.

2. Le compte financier unique (CFU)

Le compte financier unique reprend les dépenses et les recettes effectuées durant l'année 2024.

Le budget de la commune prévu pour l'année 2024 s'élevait à 1 041 430,97€ dont 86,38% est affecté à la section de fonctionnement et 13,61% à l'investissement.

Les dépenses pour la section de fonctionnement s'élèvent à 465 630,34€ et les recettes s'élèvent à 959 931,00€. La section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de 494 300,66€. Pour la section investissement, les dépenses d'élèvent à 40 962,85€, il n'y a pas de restes à réaliser pour cette année et les recettes à 6 947,67€. La section d'investissement est déficitaire pour un montant de 34 015,18€.

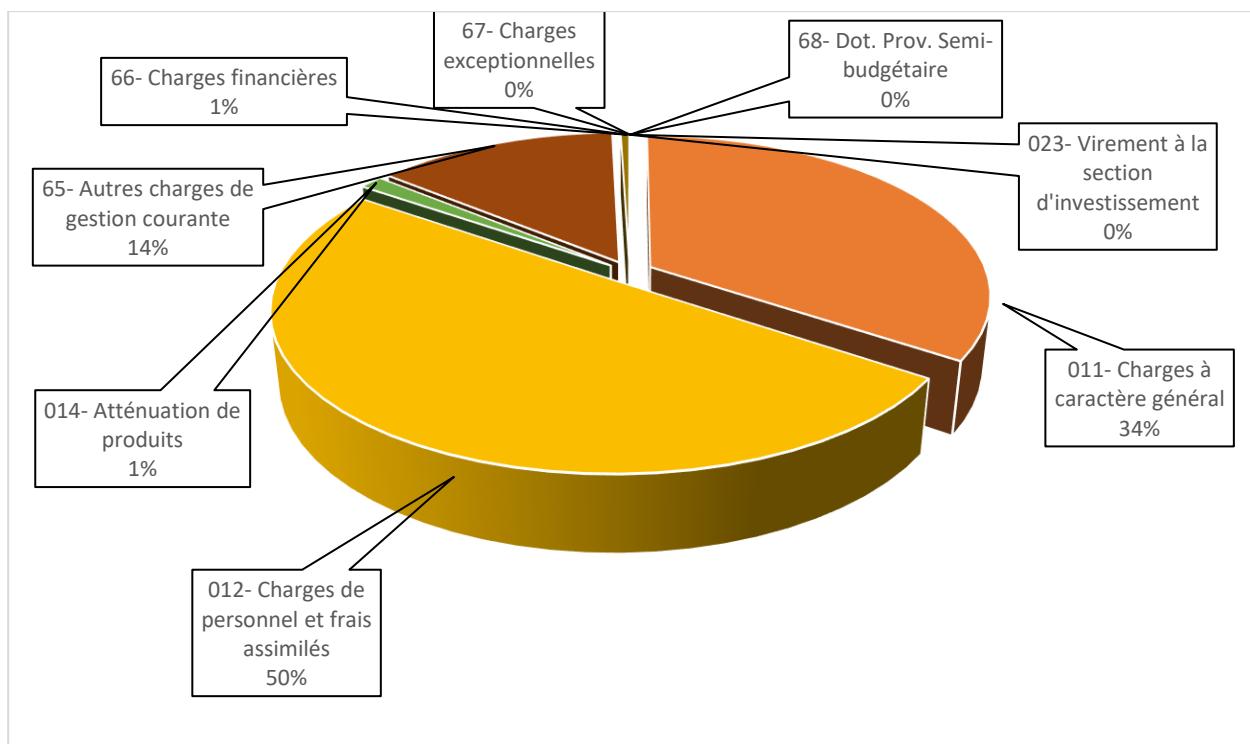
Le résultat de l'année 2024 est excédentaire pour un montant de 460 285,48€

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

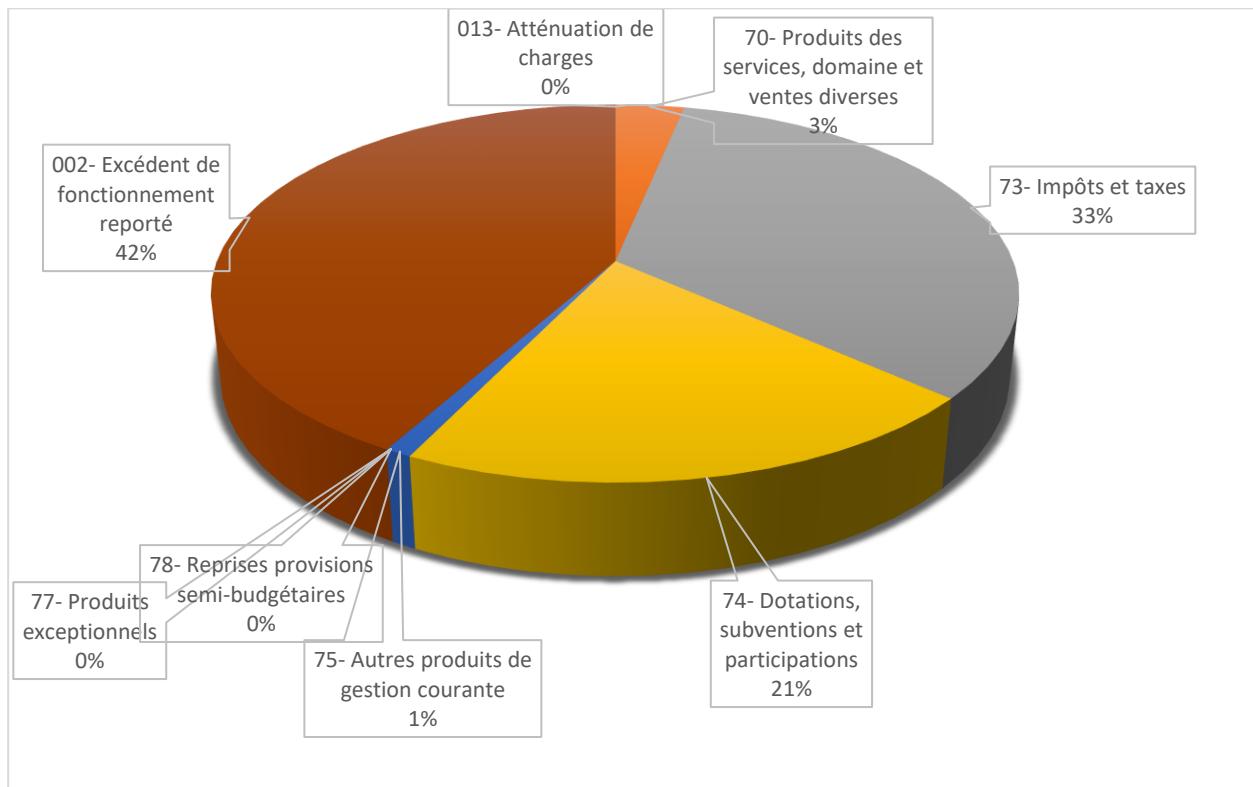
Opérations	Montants	Montants réalisés
011- Charges à caractère général	299 501,11 €	159 939,19 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	321 700,00 €	233 975,21 €
014- Atténuation de produits	10 200,00 €	6 107,47 €
65- Autres charges de gestion courante	93 905,00 €	63 352,56 €
66- Charges financières	2 300,00 €	2 255,91 €
67- Charges exceptionnelles	300,00 €	0,00 €
68- Dot. Prov. Semi-budgétaire	50 000,00 €	0,00 €
023- Virement à la section d'investissement	121 710,18 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	899 616,29	465 630,34 €



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

Chapitres	Montants budgétisés	Montants réalisés
013- Atténuation de charges	0,00 €	90,19 €
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	25 000,00 €	31 097,53 €
73- Impôts et taxes	334 000,00 €	319 970,51 €
74- Dotations, subventions et participations	134 950,00 €	197 800,17 €
75- Autres produits de gestion courante	3 500,33 €	8 806,64 €
77- Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
78- Reprises provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €
002- Excédent de fonctionnement reporté	402 165,96 €	402 165,96 €
TOTAL RECETTES	899 616,29 €	959 931,00 €



B. La section d'investissement

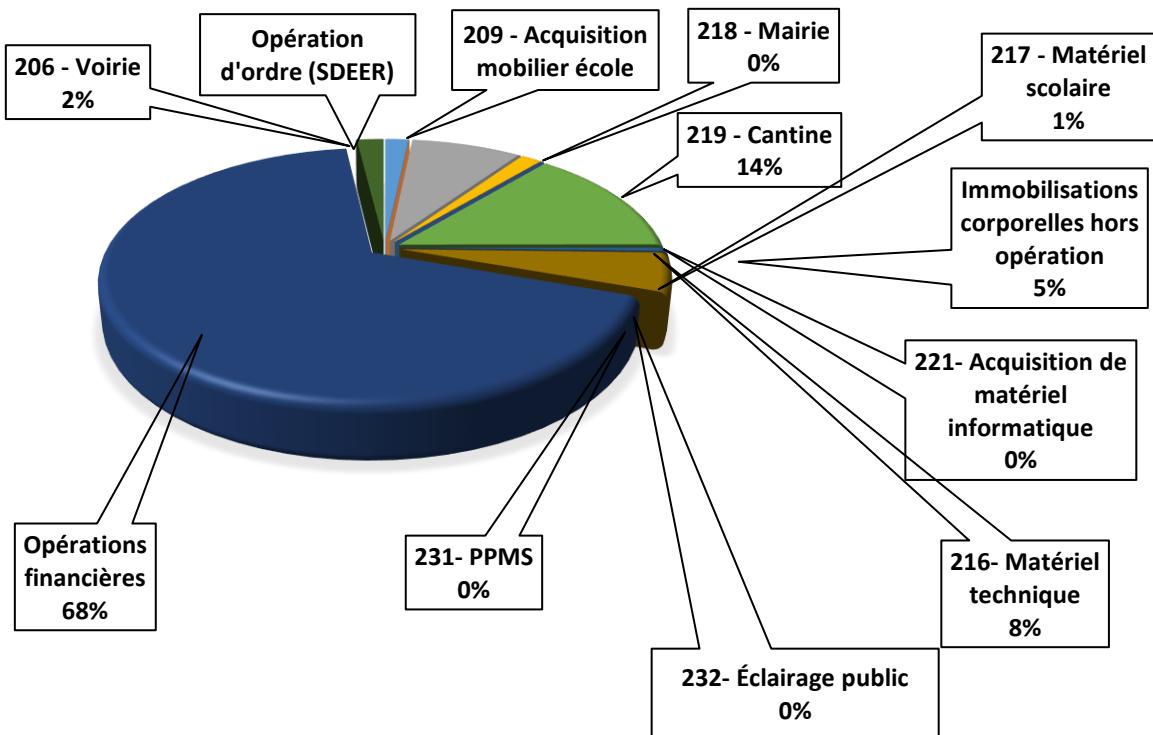
Les Dépenses d'investissement

Les Dépenses d'investissement s'élèvent à 40 962,85€ et se répartissent de la façon suivante :

- 17 174,84 € de dépenses réelles (Opérations et immobilisation hors opérations)
- 23 127,99 € d'opérations financières
- 660,02 € opérations d'ordre (SDEER)

Ces dépenses d'investissement sont réparties de la manière suivante :

Opérations	Montants budgétisés	Montants réalisés
179 - Aménagement Bourg	6 800,00 €	6 769,51 €
206 - Voirie	25 000,00 €	567,00 €
209 - Acquisition mobilier école	6 000,00 €	0,00 €
216- Matériel technique	4 000,00 €	2 716,65 €
217 - Matériel scolaire	888,00 €	508,95 €
218 - Mairie	21 500,00 €	0,00 €
219 - Cantine	46 000,00 €	4 743,65 €
221- Acquisition de matériel informatique	350,00 €	159,86 €
231- PPMS	2 500,00 €	0,00 €
232- Éclairage public	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles hors opération	4 824,33 €	1 709,22 €
Opérations financières	23 127,99 €	23 127,99 €
Opération d'ordre (SDEER)	824,36 €	660,02 €
TOTAL DEPENSES	141 814,68 €	40 962,85 €



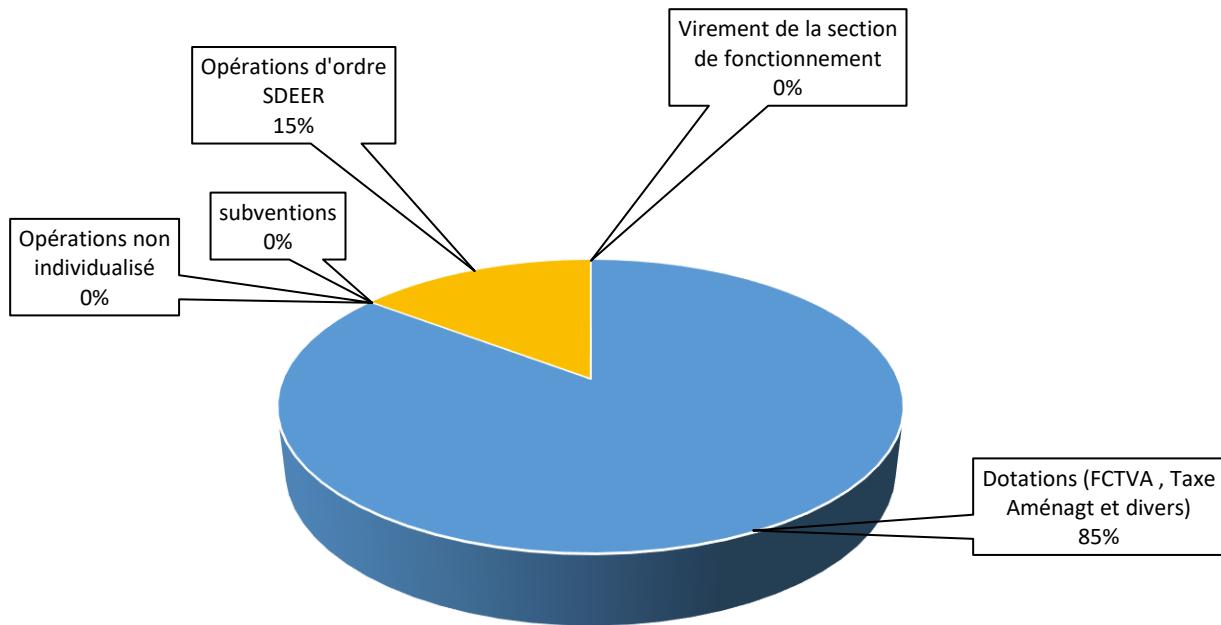
Les Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6947,67€ et se répartissent de la manière suivante :

- 3831,84€ de recettes réelles (FCTVA, taxe d'aménagement, subvention, emprunt etc...)
- 2455,84€ d'excédent d'investissement reporté
- 660,02€ d'opération d'ordre

Ces recettes d'investissement sont réparties de la manière suivante :

Opérations	Montants budgétisés	Montants réalisés
001- Excédent d'investissement reporté	2 455,81 €	2 455,81 €
Dotations (FCTVA , Taxe Aménagt et divers)	16 000,00 €	3 831,84 €
subventions	0,00 €	0,00 €
Opérations non individualisé	824,33 €	0,00 €
Opérations d'ordre SDEER	824,36 €	660,02 €
Virement de la section de fonctionnement	121 710,18 €	0,00 €
Total RECETTES	141 814,68 €	6 947,67 €



3. Affectation du résultat 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1 (2023)		Report déficitaire N-1 (2023)	
Report excédentaire N-1 (2023)	2 455,81€	Report excédentaire N-1 (2023)	402 165,96€
Dépenses de l'exercice	40 962,85€	Dépenses de l'exercice	465 630,34€
Recettes de l'exercice	4 491,86€	Recettes de l'exercice	557 765,04€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	-36 470,99€	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	92 134,70€
RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION (001)	-34 015,18€	RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION (001)	494 300,66€
Restes à réaliser : dépenses	0,00€	Affectation de l'investissement (1068)	34 015,18€
Restes à réaliser : recettes	0,00€	Complément d'affectation	
Besoins de financement	-34 015,18€	Total à effectuer	34 015,18€
PRÉLÈVEMENT À EFFECTUER	34 015,18€	REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002)	460 285,48€

4. Les taux d'imposition 2024

Le conseil a décidé de ne pas augmenter pour l'année 2024 les taux aux impôts directs locaux. Ils se présentent de la manière suivante :

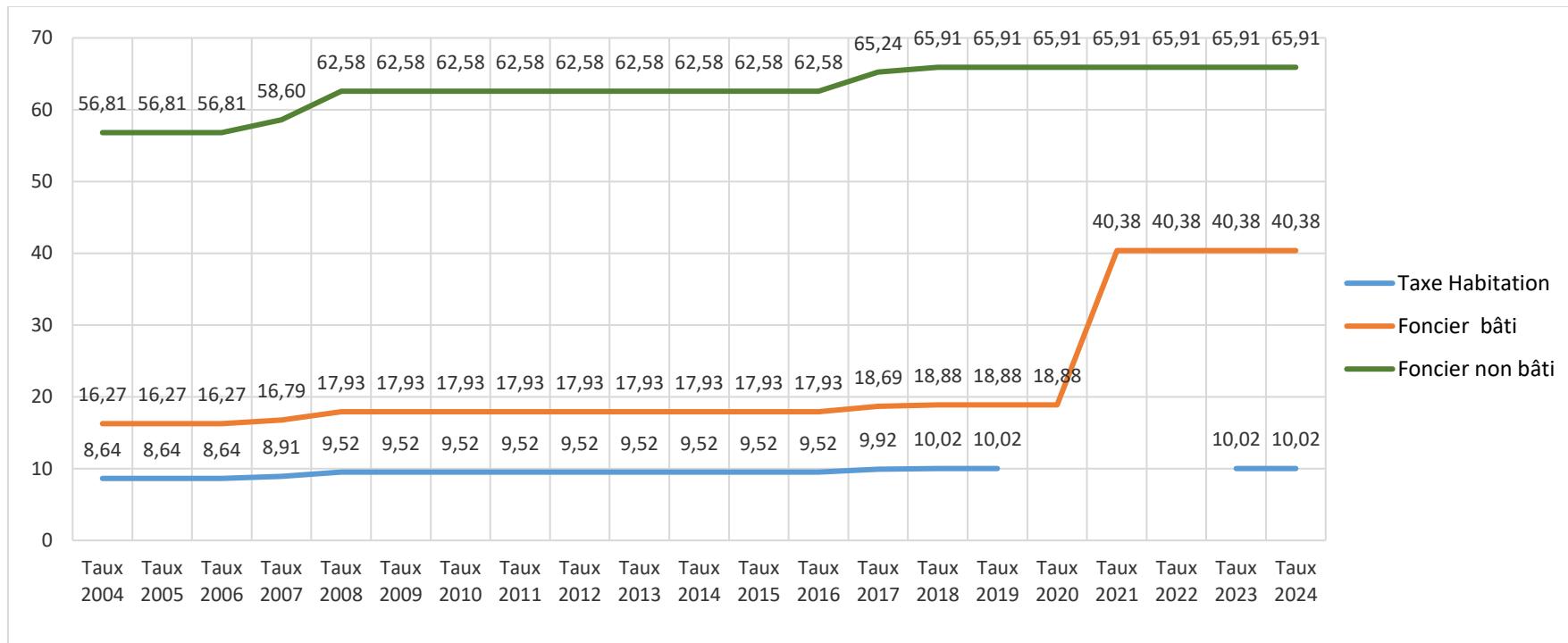
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,38%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,91%
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 10,02

Taxes	2023	2024	Produits attendus
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	10,02%	10,02%	2 425,00€
Taxe foncière bâti	40,38%	40,38%	264 893,00€
Taxe foncière non bâti	65,91%	65,91%	38 360,00€
Total			305 678€

Évolution du taux d'imposition à partir de l'année 2001

Note synthétique CFU 2024
Affiché le 04/04/2025

	Taxe Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux 2004	8,64	16,27	56,81
Taux 2005	8,64	16,27	56,81
Taux 2006	8,64	16,27	56,81
Taux 2007	8,91	16,79	58,60
Taux 2008	9,52	17,93	62,58
Taux 2009	9,52	17,93	62,58
Taux 2010	9,52	17,93	62,58
Taux 2011	9,52	17,93	62,58
Taux 2012	9,52	17,93	62,58
Taux 2013	9,52	17,93	62,58
Taux 2014	9,52	17,93	62,58
Taux 2015	9,52	17,93	62,58
Taux 2016	9,52	17,93	62,58
Taux 2017	9,92	18,69	65,24
Taux 2018	10,02	18,88	65,91
Taux 2019	10,02	18,88	65,91
Taux 2020		18,88	65,91
Taux 2021		40,38	65,91
Taux 2022		40,38	65,91
Taux 2023	10,02	40,38	65,91
Taux 2024	10,02	40,38	65,91



5. L'endettement de la commune

La commune a plusieurs emprunts aux banques dont les remboursements s'étalent de la manière suivante :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2020	222 083,69	29 193,38	6 020,98	35 214,36	192 890,31
2021	192 890,31	30 061,86	5 067,84	35 129,70	162 828,45
2022	162 828,45	29 635,74	4 094,22	33 729,96	133 192,71
2023	133 192,71	29 065,73	3 127,40	32 193,13	104 126,98
2024	104 126,98	23 127,99	2 255,91	25 383,90	80 998,99
2025	80 998,99	23 820,14	1 479,08	25 299,22	57 178,85
2026	57 178,85	15 512,30	719,36	16 231,66	41 666,55
2027	41 666,55	6 666,68	497,42	7 164,10	34 999,87
2028	34 999,87	6 666,68	412,74	7 079,42	28 333,19
2029	28 333,19	6 666,68	328,08	6 994,76	21 666,51
2030	21 666,51	6 666,68	243,42	6 910,10	14 999,83
2031	14 999,83	6 666,68	158,74	6 825,42	8 333,15
2032	8 333,15	6 666,68	74,08	6 740,76	1 666,47
2033	1 666,47	1 666,47	5,29	1 671,76	0,00
Total		222 083,69	24 484,56	246 568,25	

L'encours de dette au 01/01/2024 : 104 126,98€

Remboursement des annuités 2024 (emprunts) :

Remboursement du capital : 23 127,99€ (investissement)

Intérêts : 2 255,91€ (fonctionnement)

Total : 25 383,90 €

La commune n'a pas d'emprunts avec le SDEER pour 2024.

6. Les effectifs de la collectivité

Au 31/12/2024, la commune emploie 4 agents titulaires et 3 agents en CDD. La commune a fait appel au centre de gestion de la Charente-Maritime pour ces agents en CDD. Elle fait également appel à l'association d'aide à l'emploi et au centre de gestion pour quelques remplacements.

Les charges de personnel pour l'année 2024 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	Montants budgétisés	Montants réalisés	Pourcentage
64111 - Rémunération principale	120 000,00	93 410,78	51,27%
64112 - Supp. Fam. de traite. & indemnité de résidence	100,00	45,80	0,03%
64113 - NBI	3 000,00	2 681,80	1,47%
64118 - Autres indemnités	5 000,00	7 586,82	4,16%
64131 - Rémunérations	30 000,00	10 759,03	5,91%
64138 - Primes et autres indemnités		2 003,14	1,10%
6451 - Cotisations à l'URSSAF	25 000,00	17 582,49	9,65%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	30 000,00	31 528,85	17,31%
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	1 500,00	517,81	0,28%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	13 000,00	12 109,57	6,65%
6456 - Versement au FNC du supplément familial	1 000,00	784,00	0,43%
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	500,00	377,00	0,21%
64731 - Versées directement	3 000,00	2 259,60	1,24%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	421,67	0,23%
6478 - Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00%
6488 - Autres charges	300,00	120,00	0,07%
TOTAL	233 400,00€	182 188,36€	100,00%

